

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 22 OCTOBRE 2019 à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 15 octobre 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DE POURTALES Jérôme, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KUGLER Anne Lise, MULLER Jacques, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : KNOBEL Alfred, LAEUFFER Frédérique, PERROT Marie-Christine, TOUMAZET Régine,

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE : DE POURTALES Jérôme

PROCURATION : KNOBEL Alfred à MULLER Jacques, LAEUFFER Frédérique à TRAUTMANN Christian, PERROT Marie-Christine à DESCHLER Annie

Avant de démarrer la séance, le maire propose de supprimer les points suivants à l'ordre du jour :

- Camping : occupation buvette
- SIVU Communes Forestières Vallée de la Sauer : convention de paiement

et d'ajouter le point suivant :

- APC : travaux aménagement des locaux

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer Monsieur DE POURTALES Jérôme.

2) Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2019

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Emprunt 200 000 € Travaux voirie route de Wissembourg et rues communales

Le maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des travaux de voirie route de Wissembourg et rues communales, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUROS

Considérant les offres remises par le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et Caisse des Dépôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 200 000 euros (deux cent mille euros) destiné à financer les travaux de voirie de la route de Wissembourg, rue Montagne et autres rues communales,
- D'approuver les caractéristiques de l'emprunt :
 - **durée** : 180 mois
 - **taux d'intérêt** : Taux fixe 0.60 %
 - **validité de l'offre** : jusqu'au 25/10/2019
 - **disponibilité des fonds** : dès signature du contrat et avant le 24/11/2019
 - **frais de dossier** : 0.10% du montant autorisé soit 200 €, payables à signature du contrat
 - **remboursement** : remboursement progressif en capital à partir du 01/03/2020
 - **trimestrialités échéance fixe en capital et en intérêts** : 3 488.08 €
 - **total des versements** : 209 284.84 €
 - **intérêts** : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
 - **remboursement anticipé** : autorisé à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et moyennant paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

4) Travaux rénovation logements n°1 et n°3 ECOLE

Considérant les travaux de rénovation du logement n°1 et plus précisément des travaux de revêtement sols, peinture sur murs, plafonds et menuiseries, carrelage sols et murs, sanitaires, cuisine équipée,

Considérant les travaux de rénovation de la salle de bains du logement n°3,

Le maire propose à l'assemblée de déléguer à la Commission Finances le pouvoir de décision d'attribution des lots du marché des « travaux de rénovation logement n°1 et n°3 » à l'Ecole

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition du maire

5) Travaux accessibilité mairie : attribution mission maîtrise oeuvre

Considérant l'étude de faisabilité et l'estimation sommaire des travaux d'accessibilité handicapés et de sécurité du bâtiment de la mairie à 100 000,00 € HT réalisées par le bureau d'architecture HAIBACH,

Le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité et sécurité porteront principalement sur :

- L'installation d'un élévateur desservant le premier et second étage
- Remplacement de la porte d'entrée principale par une porte à deux vantaux asymétriques
- Pose de bandes podotactile et contraste visuel sur les escaliers extérieurs et escalier en colimaçon
- Remplacement de portes palières par des portes coupe-feu
- Installation d'un châssis de désenfumage pour la cage d'escalier
- Mise aux normes des garde-corps des paliers de l'escalier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'architecture HAIBACH ARCHITECTURE pour un montant forfaitaire de

13 000,00€HT c'est à dire au taux de 13,00 % de l'estimation sommaire de l'opération de mise en conformité d'accessibilité handicapés et de sécurité du bâtiment de la mairie

6) Camping : acquisition sèche-linge et barrière

Considérant que l'acquisition d'un sèche-linge à jetons offre un service supplémentaire à la clientèle du camping,

Considérant que la barrière extérieure vers la buvette devra être remplacée,

Le maire présente à l'assemblée les offres suivantes

- Sèche-linge : devis LAVIBIEN d'un montant de 3 126,28 € HT
- Barrière simple pivotante : devis ONF d'un montant de 1 500,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser le maire à signer le devis LAVIBIEN d'un montant de 3 126,28 € HT pour l'acquisition du sèche-linge
- d'intégrer le remplacement de la barrière dans le projet de travaux de restauration de la continuité écologique au droit de l'étang du Fleckenstein

7) Fermage : nouveau contrat de fermage

Considérant que Monsieur RINCKERT René, domicilié à 3 rue des Seigneurs-67660 SCHWABWILLER n'exploite plus la parcelle communale section 27 parcelle 51 au lieu-dit Bodenacker depuis 2012,

Le maire propose à l'assemblée de confier la location de ladite parcelle d'une superficie de 50 ares à Monsieur FOELL Eric, domicilié à 31, rue des Potiers – 67660 BETSCHDORF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser le maire de rédiger le nouveau contrat à titre rétroactif pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2018 (fin au 10 novembre 2027) selon les mêmes conditions tarifaires que les fermages agricoles
- De louer la parcelle au prix indexé annuellement selon l'indice national des fermages sur base de calcul de 0,6278 € l'are pour la période 2018-2019 et 0,6383 € l'are pour la période 2019-2020

8) Demande acquisition d'un terrain soumis à un droit de préemption urbain

VU la délibération n°36/2014 du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014 relative aux délégations au maire et plus précisément le droit de préemption urbain,

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie en date du 10 octobre 2019 concernant les terrains cadastrés section 1 parcelles 14-78-80 et section 18 parcelles 380-518,

Le maire propose à l'assemblée de sursoir sa décision dans l'attente d'un entretien avec l'acheteur disposé à acquérir les biens ci-dessus désignés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre la proposition du maire

9) Création poste adjoint technique principal 2^{ème} classe

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 23 avril 2019 pour l'avancement de grade d'un adjoint technique,

Considérant la délibération n°33/2013 du 19 mars 2013 par laquelle le conseil municipal adoptait les ratios d'avancement de grade tels que 100% pour l'ensemble du personnel de la Commune quel que soit le grade,

Le maire indique à l'assemblée qu'un adjoint technique territorial remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- De proposer la suppression en cohérence d'emploi d'adjoint technique territorial sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire

10) APC : travaux aménagement des locaux

Considérant les travaux de rénovation des locaux occupés conjointement par l'Agence Postale Communale (APC), le Syndicat d'Initiative de Lembach et environs (SILE) et l'Office de Tourisme Intercommunale Sauer-Pechelbronn (OTI),

Le maire présente à l'assemblée un plan prévisionnel de travaux de revêtement de sols et murs estimés à 10 000 € financés conjointement par la commune, le Syndicat d'Initiative de Lembach et environs (SILE) et l'Office de Tourisme Intercommunale Sauer-Pechelbronn (OTI).

Il précise que le Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs est porteur du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De cofinancer les travaux à hauteur de 1 350 €,
- D'autoriser le maire à verser la participation de la commune au Syndicat d'Initiative de Lembach et environs pour le financement des travaux,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents concourants à l'exécution de la présente décision, et notamment, le cas échéant, une convention reprenant les modalités de financement avec le SILE et l'OTI dans le cadre des travaux de rénovation des locaux occupés conjointement

11) Divers

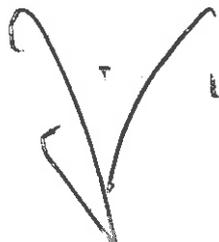
Le maire informe l'assemblée :

- **Communauté des communes Sauer Pechelbronn:**
 - Présentation du contrat de transition écologique
 - Appel à candidature des communes pour un groupement de commande de stationnement vélos
- **Evènements :**
 - Cérémonie du 11 novembre : le 10 novembre 2019 à 11h00 au cimetière
 - Réunion publique SDEA – ARS prévue le 7 novembre 2019
 - Réunion publique Haut Débit prévue le 1^{er} trimestre 2020

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20H00.

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 03 décembre 2019 à 18h00.

Le secrétaire,
Jérôme DE POURTALES



Le Maire,
Charles SCHLOSSER

